

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.005.B

Sollicitation d'une subvention dans le cadre de l'appel à candidatures (AAC) pour favoriser la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance : Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_05B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.005.B**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURES (AAC) POUR FAVORISER LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) DE NIVEAU 2

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Enjeux : [20203 -2) ACCOMPAGNEMENT VERS L'AGROECOLOGIE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 2 : Sécurité alimentaire : promouvoir une alimentation saine et locale

ODD 13 : Prendre des mesures contre le réchauffement climatique via l'adaptation

ODD 17 : Partenariats : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs

Dans le cadre de la planification écologique et du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé en 2024 un appel à candidatures (AAC) visant à soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) dans le cadre de leur passage en phase opérationnelle (PAT de niveau 2).

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême porte une politique de résilience alimentaire qui lui a valu la reconnaissance comme PAT de niveau 1 en 2021, puis PAT de niveau 2 en 2024, soulignant ainsi son caractère opérationnel. Elle développe des projets et actions en matière d'agriculture et d'alimentation afin de répondre aux enjeux contemporains, en développant des passerelles avec d'autres services et programmes dans une logique transversale.

GrandAngoulême souhaite donc solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à candidature « soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » en valorisant notamment l'ingénierie interne portant sur la partie animation agricole du PAT (soutien à l'installation et à la transmission, accompagnement des changements de pratiques).

Le financement global sollicité auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine s'élève à 88 437 € sur un total de 137 760 € de dépenses éligibles, s'étalant sur une durée globale de 36 mois.

Vu, la délibération cadre n° 2020.12.414 portant sur la poursuite de la stratégie agricole et alimentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_05B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Vu, la notification de reconnaissance officielle comme PAT de niveau 2, attribuée par le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, en date du 31 octobre 2024 ;

Vu, le cahier des charges de l'appel à candidatures « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 ».

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'Appel à Candidatures (AAC) soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_05B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025